



Université  
**BORDEAUX  
MONTAIGNE**

Direction Générale des Services

Ref : CA2023/20

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 AVRIL 2023**

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA CRÉATION DU PRIX DE THÈSE**  
**MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME DE BORDEAUX (UAR 2004)**  
**ET DU RÈGLEMENT DE CONCOURS AFFÉRENT**

➔ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du **28 avril 2023** réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2, L.712-3,*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➔ **DÉCIDE** d'approuver la création du prix de thèse « Maison des Sciences de l'Homme de Bordeaux » et le règlement de concours afférent, selon les conditions et modalités définies en documents ci-joints à la présente délibération (cf. pièces n°1 et n°2).

*Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 28/04/2023.*

Membres présents	16
Membres représentés	10
Abstention (s)	0
Votants	26
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	26
Pour	26
Contre	0

Le Président

Lionel LARRÉ.  
PRÉSIDENCE

Publié le :

→ 5 MAI 2023

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

→ 4 MAI 2023